



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI**  
**Réunion du 27 juin 2019- séance exceptionnelle**

**Membres présents au Conseil d'administration.**

**Président :** Loïc Vaillant

**Collège n°1 :** Marc Bellenoue - Laurent Brizzi - Christine Fernandez

Procuration :

Excusés : Marianne Beringhier - Céline Meslier - Serge Verdeyme

**Collège n°2 :**

Absents : Emmanuelle Auras - Marie-Haude Caraës - Jean-Pierre Dewitte - Eric Esperet - Antoine Godbert - Mariannig Hall

**Collège n° 3 :**

Absents : Gérard Blanchard - Frédéric Chapuis - Catherine de Colbert - Gilles Lasplacettes - Michel Reverchon-Billot - Christine Denis

**Collège n° 4 :** Anne Joulain-Proult - Didier Saury

Procurations : Laure Favot-Laforge - Martine Garcia

Absents : Fabien Archambault - Pascal Carato - Philippe Lagrange - Valérie Legros - Myriam Marcil - François Seguin - Christophe Sicot - Danielle Troutaud

**Collège n° 5 :** Philippe Brissonnet - Anne Tranoy - Frédéric Stoebner

Absents : Jean-Claude Ben - Sandrine Chevailler - Valérie Magliulo

**Collège n° 6 :** Mathieu Manceau

Absents : Jérémie Colomes - Pierrick Gautier — Félix Jamalian - Marion Sarrazin

**Personnes invitées présentes :**

Madame Marie Gac, contrôleuse budgétaire et légalité auprès du Recteur de l'académie de Poitiers ;  
Sylvette Vézien, agent comptable

Le personnel suivant de la ComUE : Christophe Chasseguet

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du Budget Rectificatif 2019 n°1**
- 2- Informations diverses**

Nombre de membres constituant le conseil : 42

Quorum : aucun

Présents : 10

Procurations : 1

### **1. Approbation du Budget Rectificatif 2019 n°1**

Le président rappelle que le Conseil d'administration avait donné un avis favorable au rapport de l'ordonnateur, au BR1 2019 ainsi qu'aux tableaux GBCP 1,4,6 et 9 lors de la séance du 18 juin 2019. Cependant, le vote formel du budget rectificatif n'avait pas eu lieu car le quorum des personnes présentes physiquement, indispensable pour toute délibération relative au budget, n'était pas atteint.

Le président rappelle que le budget rectificatif est issu des 3 changements suivants :

- La subvention pour charge de service public versée à la ComUE par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a été confirmée à hauteur de 200 000 € ;
- La subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du pôle Pépite à hauteur de 101 740 €. L'inscription de ces crédits en recette lui permettra de réaliser les actions prévues pour un montant identique.
- En accord avec le Conseil des membres et compte-tenu du fonds de roulement dont dispose la ComUE (environ 700 000 €), il a été convenu d'engager dès 2019 un certain nombre d'opérations d'investissements et donc d'inscrire les crédits correspondants, soit 210 000 €.

Il rappelle les éléments qui avaient été présentés lors du Conseil d'administration du 18 juin 2019. De manière synthétique les opérations pour 2019 ont été retracées comme suit :

#### **DEPENSES**

Dépenses liées à la ComUE  
231 740 €

Dépenses liées à la formation  
des doctorants  
231 000 €

Dépenses liées à l'Agence  
Aliénor Transfert  
400 000 €

#### **RECETTES**

Cotisation des membres et  
partenaires  
78 000 €

Subventions liées aux activités  
312 748 €

Recettes liées à l'Agence Aliénor  
Transfert  
800 000 €

Subvention d'équilibre des membres  
71 992 €

Investissements  
230 000 €

Prélèvement sur fond de roulement  
230 000 €

### **Les produits :**

Dans le budget primitif 2019, les recettes avaient été évaluées à 1 375 300 €, dont 1 000 000 € en provenance de l'ANR, dans le cadre de l'expérimentation « Agence Aliénor Transfert » soutenue par le programme d'investissements d'avenir (PIA).

Par courrier en date du 16 avril 2019, le Secrétariat général pour l'investissement a confirmé l'attribution de cette somme à l'Agence Aliénor Transfert, mais seuls 800 000 € seront perçus lors de cet exercice. Le solde nous parviendra au terme de la 1<sup>ère</sup> année d'expérimentation. Le budget rectificatif tient donc compte de cet état de fait.

D'autres opérations affectent également les produits attendus. C'est en particulier le cas de la subvention pour charge de service public versée à la ComUE par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a été confirmée à hauteur de 200 000 € et qu'il convient donc désormais d'inscrire budgétairement.

Enfin une dernière recette importante doit être portée au budget de la ComUE, il s'agit de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du pôle Pépité (101 740 €). L'inscription de ces crédits en recette va permettre à la ComUE de réaliser les actions prévues pour un montant identique.

Ces nouvelles recettes et les dépenses ajustées en conséquence conduisent à proposer une diminution de la contribution des établissements membres qui est détaillée ci-dessous à la rubrique « III-Grands équilibres ».

Au final, les produits attendus au titre du budget rectificatif n°1 s'élèvent à 1 262 740 €.

### **Les charges de fonctionnement**

En ce qui concerne les dépenses, le budget initial prévoyait un total s'élevant à 755 300 € et le budget rectificatif n°1 porte ce montant à 862 740 €.

Dans le détail, le montant des dépenses prévues au titre de l'Agence Aliénor Transfert n'a pas varié et reste fixé à 400 000 €.

Les dépenses liées à la formation des doctorants prévues initialement à hauteur de 262 500 € ont été ajustées à la baisse à hauteur de 231 000 €, pour tenir compte d'une trajectoire de consommation des crédits inférieure aux prévisions initiales.

Quant aux dépenses de fonctionnement de la ComUE, elles ont été portées de 92 800 € à 231 740 €. L'essentiel de cette augmentation des prévisions de dépenses est directement lié à la subvention attendue du Conseil Régional dans le cadre du pôle Pépité (+ 101 740 €). En effet, l'utilisation de ces crédits, soit directement, soit indirectement par reversement aux établissements membres, nécessite l'inscription des sommes au budget.

Enfin, pour les autres dépenses de fonctionnement, nous avons été prudents lors du vote du budget initial, puisque nous n'avions aucune certitude quant à la reconduction de la subvention pour charge de service public. Celle-ci confirmée, une activité plus soutenue a pu être menée ainsi que certaines opérations nouvelles. Certains postes de dépenses de fonctionnement nécessitent donc un ajustement.

### **Les charges d'investissement.**

Lors de l'adoption du budget initial, les dépenses d'investissement avaient été fixées à 20 000 €, ce qui correspondait à une enveloppe destinée à financer des dépenses d'équipements pour les personnels de la ComUE (bureaux, ordinateurs...).

En accord avec le Conseil des membres et compte-tenu du fonds de roulement dont dispose la ComUE (environ 700 000 €), il a été convenu d'engager dès 2019 un certain nombre d'opérations d'investissements et donc d'inscrire les crédits correspondants, soit 210 000 €.

Dans le détail, ces prévisions de dépenses d'investissement sont les suivantes : deux fois 20 000 € destinés à participer au financement de l'équipement de salles immersives au profit des licences STAPS de Poitiers et de Limoges ; 70 000 € pour l'équipement complet d'une salle immersive au siège de la ComUE, partagée entre les équipes de la ComUE, de l'université de Poitiers (IFMI, SP2MI, LMA), de l'ISAE-ENSMA et du CNAM ; 20 000 € pour le développement d'une plateforme « passeport open badges » qui sera partagée entre tous les membres du réseau BOAT : UP, UNILIM, ENSMA, Réseau Canopé, Académie, IH2EF, etc. ; 80 000 € pour un appel à projets destiné à financer des équipements de recherche multi-établissements.

### **Les grands équilibres**

En fonctionnement, le budget rectificatif proposé améliore nettement la situation budgétaire ce qui nous permet de réduire la cotisation variable attendue des membres de la ComUE de 205 308 € au total : - 122 061 € pour université de Poitiers, - 75 511 € pour université de Limoges et - 7 736 € pour ISAE-ENSMA.

En ce qui concerne les investissements, ceux-ci sont réalisés en opérant un prélèvement sur le fonds de roulement de la ComUE qui couvre intégralement les besoins de financement.

Mme Vézien, agent comptable de la ComUE présente ensuite les tableaux GBCP.

### **Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité :**

- Le rapport de l'ordonnateur
- Le Budget rectificatif 2019 n°1
- Les tableaux GBCP 2,4,6 et 9

### **Après délibération, le Conseil d'administration approuve par 10 voix pour et 1 abstention :**

- Le tableau GBCP n°1

## **2- Informations diverses**

Le prochain conseil d'administration se déroulera le 18 décembre 2019.